



En collaboration avec



A l'attention de Dr. R. NIESSLER
Commission Européenne
D.G.- Politique Régionale

6 juillet 2011

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à notre rencontre du 6 juillet dernier, qui fut enrichissante et constructive, nous avons le plaisir de vous faire parvenir les réflexions du réseau ELISAN quant au futur de la politique de cohésion européenne.

Du 5ème rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale, nous avons retenu le message qu'à ce jour, il y a des résultats probants, mais il est indispensable d'effectuer des réformes pour améliorer l'efficacité des mécanismes de contrôle, ainsi que la capacité administrative des acteurs qui sont en charge de la mise en place des projets.

Nous accueillons avec satisfaction la proposition budgétaire de la Commission concernant la prochaine période de programmation. Cette première proposition nous paraît raisonnable et en même temps ambitieuse et nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie "EUROPE 2020". Toutefois ELISAN émet de nombreuses réserves sur les montants annoncés. En effet, sur la période en cours le budget s'élève à 347 milliards d'€uros. L'enveloppe budgétaire annoncée pour la prochaine période de programmation quant à elle s'élèvera à 376 milliards d'€uros. Ce qui, vu sous cet angle, signifie une hausse de 29 milliards. Ceci étant sans compter que sur la nouvelle enveloppe budgétaire, il a été décidé de dédier 40 milliards d'€uros à des projets d'infrastructures européennes pour « l'interconnexion en Europe ». Le budget de final de l'après 2013, sera donc réellement de 336 milliards d'€uros dédiés à la politique de cohésion et directement alloué aux régions.

Dans le contexte européen actuel, où d'une part les Etats membres appliquent des plans d'austérité et d'autre part les citoyens doutent de plus en plus du projet européen, ELISAN estime qu'un soutien important doit être apporté en priorité à la cohésion sociale et à l'action sociale. Pour les collectivités territoriales européennes (communes, départements/provinces, régions) membres d'ELISAN, la politique sociale doit se trouver au cœur de la politique de cohésion pendant la prochaine période de programmation. Elle est en effet indispensable pour soutenir une perspective positive et réaliste de l'Europe de demain, pour garantir le bien être de ses citoyens et ce sur l'ensemble de son territoire, sans oublier les régions ultrapériphériques. Par conséquent, une nouvelle série d'indicateurs supplémentaires pour mesurer le progrès social serait tout à fait pertinent.

Pour ELISAN, la mise en œuvre d'une gouvernance à plusieurs niveaux contribuera à mener des actions économiques et sociales plus efficaces et plus durables. Les collectivités locales et régionales doivent avoir la possibilité, en fonction de leurs compétences, de participer activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique de cohésion. Leur proximité avec les citoyens, en fait des acteurs privilégiés ayant une connaissance des problématiques rencontrées sur les différents territoires. Par conséquent Elisan lance un appel afin de renforcer les futures réglementations générales sur l'application du principe de partenariat de manière à ce que les questions de développement social soient traitées à l'échelon le plus approprié.



Le débat actuel sur les perspectives financières de l'U.E., semble indiquer qu'il faille choisir entre la politique de cohésion et la politique agricole, entre le Sud et l'Est, entre le social et la compétitivité. ELISAN estime que nous nous trouvons face à de faux dilemmes. En effet, toutes ces politiques sont indispensables et doivent converger vers un objectif commun: améliorer la qualité de vie des citoyens entre autres par la promotion d'une économie social solidaire favorisant l'intégration sur le marché du travail des personnes les plus vulnérables. En ce sens une série d'indicateurs pour mesurer le progrès social serait souhaitable.

ELISAN prend l'initiative de présenter quelques propositions concrètes:

- La politique sociale est certes du ressort de chacun des états membres. Cependant, la clause sociale horizontale doit permettre de prendre en considération la dimension sociale dans le développement de toutes les politiques européennes. En effet cette dimension sociale doit être perçue comme facteur de progrès pour l'ensemble de l'Europe, comme investissement envers les citoyens et comme une « évidente nécessité » de son intégration au sein de la politique de cohésion. Par exemple, les investissements émanant du FEDER doivent répondre aux enjeux démographiques et environnementaux et doivent permettre la réhabilitation des résidences pour personnes âgées (plus largement, des infrastructures sanitaires et sociales et médico-sociales).
- Des synergies doivent être développées entre F.E.D.E.R. et F.S.E. et F.E.A.D.E.R. dans le cadre stratégique commun que la Commission proposera. Ces mêmes fonds européens doivent être rendus plus accessibles, plus simples. Concrètement, la commission devrait proposer aux états membres, dans le cadre de cette synergie, d'avoir une autorité de gestion unique ou un interlocuteur unique (décliné par région), pour l'ensemble des programmes ce qui éviterait les multiples interlocuteurs et le méandre pour accéder aux financements
- Dans le but de mieux répondre aux besoins des territoires et des populations concernées, les collectivités territoriales (communes, départements/provinces, régions) doivent être impliquées et consultées en amont par la commission européenne. Tout comme elles doivent être consultées par leur état membre respectif, dans le cadre de l'élaboration des cadres stratégiques nationaux et des programmes opérationnels, afin de mieux répondre aux besoins des territoires et des populations.
- Les initiatives pour l'innovation sociale sont importantes pour apporter de nouvelles réponses aux besoins et aux défis sociaux-européens. Cependant, elles doivent agir comme complément aux politiques sociales traditionnelles et aux problématiques sociales fondamentales rencontrées sur les territoires, et non au détriment de ces dernières.
- L'objectif de coopération territoriale du FSE doit être renforcé afin de favoriser les projets, échanges et expérimentations transfrontalières ainsi que les échanges de bonnes pratiques transrégionales. De même les outils INTERREG, la dimension territoriale du FSE sont indispensables et doivent eux aussi être renforcés. Ils sont utiles pour une mise en œuvre concrète d'expérimentations sociales, d'échanges dans le domaine social.
- Dans le but d'améliorer l'évaluation des résultats, les régions européennes doivent être considérées comme des partenaires à part entière de la politique de cohésion
- Le principe de partenariat devrait devenir obligatoire pour les Fonds structurels, afin d'assurer la participation des autorités locales et régionales dans la préparation et la mise en œuvre des programmes opérationnels. Cette méthode améliorerait la qualité des actions de l'UE ainsi que la visibilité des F.E.D.E.R et FSE



- La dimension sociale doit faire partie des lignes directrices de la Commission pour les 3 catégories de régions (convergence, intermédiaire, compétition). Une méthode de développement local pourrait augmenter la qualité des actions de l'UE dans les territoires ainsi que la visibilité des deux fonds FEDER et FSE.
- Afin de répondre aux enjeux démographiques, économiques, et sociaux des pays membres de l'union européenne, il importe que la dimension sociale soit introduite dans les lignes directrices et qu'elle puisse promouvoir:
 - des actions concrètes à destination des publics fragiles : personnes âgées et seniors, jeunes, femmes seules, personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale etc.
 - des actions visant à soutenir l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations, le développement social durable, l'expérimentation sociale, la réconciliation vie familiale et professionnelle etc.

Le réseau européen ELISAN sera très vigilant et attentif aux propositions qui seront formulées prochainement par la commission européenne. Comme nous vous l'avons proposé nous restons bien entendu à votre entière disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires et acceptons bien volontiers de prendre part aux échanges en mettant notre expertise à votre disposition.

Remo Sernagiotto

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read 'Remo Sernagiotto'.

President of Elisan
Coordinator of ENSA
Regional Minister of Social Affairs
Veneto Region

***1 ELISAN, réseau européen des élus locaux en charge de l'action sociale locale**

ELISAN a été créé en 2008 au comité des régions a pour but de faire entendre la voix des élus locaux en charge de l'action sociale locale en Europe, de mieux faire connaître l'action sociale locale en Europe, de diffuser les bonnes pratiques et de promouvoir l'innovation sociale des collectivités territoriales européennes. ELISAN organise des événements européens, exprime des positionnements, contribue aux consultations de l'union européenne, informe ses membres sur les enjeux de l'union européenne dans le domaine social. ELISAN représente aujourd'hui 2 200 villes dans 12 pays européens.